

Orchestre de Besançon - Participation de la DRAC Franche-Comté - Encaissement et réaffectation de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 5 mai 2000, Mme le Directeur Régional des Affaires Culturelles a fait connaître son intention d'attribuer une aide de 500 000 F pour le fonctionnement de l'Orchestre de Besançon, et a proposé à M. le Maire la signature d'une convention à cet effet.

Le budget prévisionnel de l'orchestre pour l'année 2000 s'établit comme suit :

Dépenses :

. artistiques (rémunération et défraiement des musiciens, chefs, directeur musical, solistes, garçon d'orchestre...)	4 739 000 F
. fonctionnement général (location de matériel, communication, SACEM, partitions,...)	680 000 F
. animations musicales	200 000 F
Total	5 619 000 F

Recettes :

. billetterie	300 000 F
. vente de prestations (lyrique, festival, concerts en région)	1 015 000 F
. DRAC Franche-Comté	500 000 F
. Région Franche-Comté	300 000 F
. Département du Doubs	40 000 F
. Mécénat	20 000 F
. Ville de Besançon	3 444 000 F
Total	5 619 000 F

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce budget prévisionnel, à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir et à solliciter le versement de la subvention de la DRAC Franche-Comté.

Dès réception de l'arrêté attributif, cette subvention sera inscrite par décision modificative au budget de l'exercice courant :

- en recettes au chapitre 92.311/article 74718/code service 41027 pour 500 000 F,

- en dépenses sur le chapitre 92.311/article 6135 pour 300 000 F et article 64131 pour 200 000 F / code service 41027.

«**M. FERREOL** : Cette question est peut-être l'occasion pour nous de faire le point sur l'évolution de ce dossier. Vous savez que lorsque la ville a relancé son orchestre, l'Orchestre de Besançon, c'est avec un objectif très clair qui était un objectif d'une formation susceptible de servir une politique musicale à Besançon, certes, mais aussi en région de Franche-Comté. Nous avons toujours dit que c'était un objectif ambitieux qui passe par un certain nombre de conditions, je les énumère rapidement : la définition d'un

projet artistique et culturel, l'accroissement du volume de travail pour les musiciens, une formation clairement établie avec la participation de musiciens recrutés sur la base d'auditions, voire de concours -je rappelle que nous partons sur l'hypothèse d'un orchestre de 41 musiciens- des moyens accrus et enfin la mise en place d'une structure de gestion adaptée avec la participation des partenaires concernés : Etat, Région, Ville, voire Département, la formule de gestion étant en débat : association ou syndicat mixte. En tout cas, dès le début nous avons précisé que la formule en gestion municipale, en gestion directe, n'était certainement pas la bonne, ce n'était pas celle que nous proposons. La démarche que nous avons adoptée est une démarche empirique mais qui a cherché à chaque étape à vérifier que les choses étaient réellement établies. Je rappelle la première étape qui a été l'invitation que nous avons faite à la Direction de la Musique, du Théâtre et de la Danse au Ministère de la Culture de procéder, ce qu'elle a fait, à une évaluation de notre orchestre pour vérifier sa capacité à atteindre cet objectif. Le rapport établi par l'inspecteur TRONCHE a conclu positivement.

Récemment, vous le savez et j'en avais fait état à un précédent Conseil Municipal, nous avons eu le plaisir d'apprendre que suite à des négociations qui avaient été entreprises au niveau de l'Etat et de la Région, il avait été décidé d'inclure ce projet dans le contrat de plan 2000-2006, les deux parties s'engageant à financer à hauteur de deux millions cinq par an à partir de 2001. Je crois donc que nous sommes dans une phase tout à fait décisive où les choses prennent un véritable sens et nous devons nous consacrer, avec les partenaires, je pense évidemment à la Région et l'Etat, puisque maintenant nous ne pouvons plus travailler, et ça a toujours été le sens de notre démarche, uniquement au sein de la Ville, à la mise en place de cet orchestre à dimension régionale, ce que nous sommes en train de faire, puisque nous nous consacrons cette année, avec les partenaires, à une phase de mise à plat et de réflexion. Cela se concrétise par des réunions, encore une fois organisées avec les représentants de l'Etat et de la Région, et avec les administrateurs des principaux orchestres français de taille équivalente ou qui se situent dans des démarches équivalentes. Une réunion a déjà eu lieu, tout à fait positive, une journée de travail tout à fait intéressante, où nous essayons de nous inspirer des exemples existants, je pense en particulier à l'orchestre d'Île de France ou à l'orchestre Poitou-Charentes ou l'orchestre de Savoie qui ont quelques relations avec notre orchestre. Nous envisageons d'autres réunions avec l'ensemble des partenaires musicaux de la région, je pense aux écoles de musique, aux structures d'action et de diffusion culturelle, à l'Opéra Théâtre, au Centre Polyphonique etc. Donc il nous reste, au cours de cette année 2000-2001, à finaliser le projet artistique, à arrêter la structuration de gestion et la composition de l'orchestre, et dès la saison prochaine seront organisés des auditions et des concours de recrutement pour asseoir définitivement la composition de cet orchestre et enfin prévoir la programmation 2001-2002. Voilà où nous en sommes.

Dans l'immédiat, nous préparons la saison 2000-2001, qui je le rappelle encore une fois, sera une saison de transition. Par ailleurs, pour faciliter ces relations et en particulier engager le mouvement associatif, nous envisageons la création d'une association de soutien au développement de cet orchestre, afin qu'elle permette de rassembler et de fédérer je dirais l'ensemble des partenaires associatifs, voire institutionnels, qui sont intéressés par le projet car encore une fois nous ne voulons pas, et ça n'a jamais été notre esprit, le faire tout seul et je crois que les choses sont bien engagées».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 7 juin 2000.